



Assemblée annuelle virtuelle

Questions et réponses

1. Qu'est-ce qu'une assemblée virtuelle?

Une assemblée virtuelle signifie qu'il n'y a pas de lieu d'assemblée physique. Vous pouvez participer à l'assemblée en ligne à l'aide d'un appareil numérique tel que votre téléphone intelligent, votre tablette ou votre ordinateur. La participation en ligne vous permet, en tant qu'actionnaire ou fondé de pouvoir, de voter ou de soumettre des questions par voie électronique en temps réel, plutôt que de vous rendre à un lieu d'assemblée physique. Tout actionnaire ou fondé de pouvoir peut également appeler notre ligne téléphonique, écouter l'assemblée (sans toutefois voter) et poser des questions en suivant les instructions de l'opérateur de la ligne de conférence.

2. Pourquoi organisez-vous une assemblée virtuelle?

Nous organisons une assemblée virtuelle pour nous conformer aux dernières directives de la santé publique et des autorités gouvernementales en lien avec la pandémie de COVID-19. Nous continuons d'accorder une priorité absolue à la santé et au bien-être de notre équipe, de nos clients, de nos investisseurs et de nos collectivités.

3. Une assemblée virtuelle limiterait-elle la capacité d'un actionnaire ou d'un fondé de pouvoir de dialoguer avec le conseil et la direction?

Non, seul le mode d'interaction sera différent. Les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de poser des questions au conseil et à la direction en ligne ou par téléphone en temps réel, où qu'ils se trouvent. Ils peuvent également voter en ligne pendant l'assemblée.

4. Comment puis-je avoir accès à l'assemblée virtuelle?

Les actionnaires et les fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en ligne, en temps réel, où qu'ils se trouvent, poser des questions et voter. Veuillez accéder à la diffusion Web au cibc.pividal.tv/agm2021. Les actionnaires et les fondés de pouvoir peuvent écouter l'assemblée et poser des questions (sans toutefois voter) par téléphone au [1 877 395-0279](tel:18773950279), code d'accès 9080240# (français) ou au [1 800 898-3989](tel:18008983989), code d'accès 6875673# (anglais).

5. Que signifie être un actionnaire inscrit ou non inscrit?

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un certificat d'actions papier à votre nom ou si vos actions sont détenues par l'entremise du système d'inscription directe. Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire comme une banque, un courtier ou une société de fiducie. Le type d'actionnaire que vous êtes déterminera comment vous pouvez voter. Veuillez vous reporter à la rubrique « Vote » à partir de la page 2 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la [circulaire](#)) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de voter.

6. Dois-je attendre l'assemblée virtuelle pour voter?

Non, nous encourageons les actionnaires à voter avant l'assemblée par l'une des méthodes décrites dans la [circulaire](#), dans leur formulaire de procuration ou dans leur formulaire d'instructions de vote.

Les actionnaires peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions **avant** l'assemblée en utilisant l'une des méthodes suivantes :

Actionnaires inscrits



En ligne Par télécopieur Par la poste

Actionnaires non inscrits



En ligne Par téléphone, Par la poste

Votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote explique comment voter au moyen de chacune de ces méthodes. Veuillez suivre les instructions qui y sont indiquées. Nous vous encourageons à voter avant l'assemblée. Pour que votre vote soit comptabilisé, votre procuration doit parvenir à notre agent des transferts, la Société de fiducie AST (Canada) (AST), au plus tard à **10 h 30 (HAE) le mercredi 7 avril 2021**.

Les actionnaires qui ont des questions à propos du vote peuvent communiquer avec AST au 1 800-258-0499 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416 682-3860 (autres pays).

7. Comment puis-je voter en ligne pendant l'assemblée?

Si vous souhaitez voter pendant l'assemblée virtuelle au cibc.pividal.tv/agm2021, il se pourrait que vous deviez prendre certaines mesures à l'avance pour remplir le bulletin de vote.

Si vous êtes un **actionnaire inscrit** et que vous souhaitez assister à l'assemblée virtuelle et y voter, vous **DEVEZ** suivre les étapes indiquées à la page 3 de la circulaire. Si vous souhaitez nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir qui votera pour vous à l'assemblée, **vous DEVEZ prendre des mesures supplémentaires, notamment nommer votre fondé de pouvoir et l'inscrire à ce titre auprès d'AST.**

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit** et que vous souhaitez assister à l'assemblée virtuelle et y voter, **vous DEVEZ prendre des mesures supplémentaires, notamment vous nommer à titre de fondé de pouvoir et vous inscrire à ce titre auprès d'AST.** Si vous êtes un **actionnaire non inscrit situé aux États-Unis**, vous devez également obtenir un formulaire de procuration légale auprès de votre intermédiaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Vote », à la page 2 de la [circulaire](#).

Les actionnaires non inscrits et les autres personnes qui n'ont pas été dûment nommés et inscrits auprès d'AST à titre de fondés de pouvoir peuvent assister à l'assemblée en tant qu'invités. Les invités ne pourront pas voter à l'assemblée. Vous pouvez assister à l'assemblée en tant qu'invité de l'une des manières suivantes :

- Par Internet – rendez-vous au cibc.pividal.tv/agm2021 pour rejoindre la diffusion Web en direct;
- Par téléphone – composez le 1 877 395-0279, code d'accès 9080240# (français) ou le 1 800 898-3989, code d'accès 6875673# (anglais) pour une expérience audio seulement.

8. Comment puis-je obtenir une copie papier de ma trousse d'information?

Avant l'assemblée

Rendez-vous au meetingdocuments.com/astca/cibc ou appelez AST au 1 888 433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416 682-3801 (autres pays) ou envoyez un courriel à fulfilment@astfinancial.com. Veuillez suivre les instructions d'AST.

Vous ne recevrez aucun autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Veuillez donc conserver votre formulaire original pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Pour vous assurer de recevoir la copie papier avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande devrait nous parvenir au plus tard à **17 h (HAE) le 25 mars 2021**. Cela reflète la période de trois jours ouvrables nécessaire au traitement des demandes ainsi que les délais habituels de la poste.

Après l'assemblée

Veillez appeler AST au 1 888 433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416 682 3801 (autres pays) ou envoyer un courriel à fulfilment@astfinancial.com. Si vous soumettez votre demande **le 8 avril 2021 ou après cette date**, les documents de l'assemblée vous seront envoyés dans les dix jours civils suivant votre demande.

9. Existe-t-il d'autres options sans papier pour recevoir les documents de l'assemblée?

Nous encourageons les actionnaires à délaisser le papier. Depuis cette année, nous utilisons des procédures de notification et d'accès pour envoyer la circulaire à nos actionnaires inscrits et non inscrits, comme les lois le permettent.

En d'autres termes, la circulaire sera publiée en ligne afin que vous puissiez y accéder, plutôt que d'être imprimée et de vous être envoyée par la poste. Nous utilisons également la notification et l'accès pour remettre notre rapport annuel à nos actionnaires non inscrits.

Vous recevrez tout de même un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste afin que vous puissiez exercer vos droits de vote. Vous recevrez également un avis contenant des renseignements sur la façon dont vous pouvez accéder aux documents de l'assemblée et demander une copie papier.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos des procédures de notification et d'accès ou de notre assemblée virtuelle, vous pouvez communiquer avec AST au 1 800-258-0499 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416 682-3860 (autres pays).

10. Comment puis-je poser des questions à l'assemblée?

Les actionnaires pourront faire des commentaires ou poser des questions par écrit au cours de la diffusion Web, ou le faire verbalement par téléphone. L'opérateur de la ligne de conférence donnera des instructions sur la manière de poser des questions par téléphone. Le conseil et la direction souhaitent répondre au plus grand nombre possible de questions d'actionnaires pendant l'assemblée. Nous vous encourageons à transmettre vos questions à l'avance au secrétariat général à corporate.secretary@cibc.com ou par la poste au secrétariat général de la Banque CIBC, 199, Bay Street, Commerce Court West, suite 4460, Toronto (Ontario) M5L 1A2.

11. Avec qui dois-je communiquer si j'ai du mal à accéder à l'assemblée virtuelle?

Si vous avez du mal à accéder à la diffusion Web en direct, nous vous recommandons de participer à l'assemblée par téléphone pour une expérience audio uniquement.

12. L'assemblée virtuelle sera-t-elle accessible dans les archives?

Oui. Un enregistrement de l'assemblée sera accessible sur notre site Web jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

13. L'assemblée virtuelle est-elle accessible au moyen de n'importe quel navigateur Web?

Oui, notre assemblée virtuelle est accessible au moyen de n'importe quel navigateur Web.